



République Française - Département du Gard

Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@wanadoo.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 9 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le neuf novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine Ferrière, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Christian Banides, Gillian Colledge, Yves Jouano, Valérie Ménard, Serge Perlès, Serge Quintane, Hélène Ruffenach, Sylvie Revillon.

La séance est ouverte à 18 heures.

Secrétaire de séance : Sylvie Révillon

1. Avis concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Gard

Madame le Maire rappelle les grandes lignes du projet proposé par le préfet et qui requiert l'avis du conseil municipal. Suite au vote de la loi NOTRE, en août 2015, la taille des communautés de communes a été modifiée et nécessite des fusions de communautés de communes.

Le préfet a reçu les demandes des communautés de communes et des communes. Dans un premier temps, il a proposé, le 9 octobre 2015, des modifications de fusion à périmètre constant (chaque conseiller a pu lire le document)

Madame le Maire précise que pour la commune de Bouquet, elle a été reçue avant l'été par le cabinet du préfet et les autres interlocuteurs. Elle a transmis la demande officielle du conseil municipal au préfet.

Nous avons aujourd'hui à donner un avis sur les modifications proposées par le préfet qui nous concernent :

1. sur le syndicat mixte d'électricité du Gard pour l'agrandissement (SMEG) le préfet propose d'élargir la compétence du SMEG aux villes d'Uzès et Nîmes qui n'en font pas encore partie.
Vote : le conseil municipal ne se prononce pas car il considère la question sans objet.
2. l'extension d'Alès Agglomération dans laquelle nous sommes actuellement

Après discussion le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération suivante :

« Le conseil municipal de Bouquet s'interroge sur le bien-fondé de l'élargissement de l'EPCI « Alès Agglomération » et sur son efficacité. Les conseils de communauté à 88 élus communautaires sont très lourds et peu propices à la participation active des élus, qu'en sera-t-il à 115 ou 131 élus ? l'accroissement du nombre de communes diluerait un peu plus la représentativité des petites communes rurales.

L'équipe municipale de Bouquet réaffirme sa demande de sortie d'Alès Agglomération pour intégrer la communauté de communes « Pays d'Uzès » qui est son territoire géographique, historique et qui est en adéquation avec sa vocation rurale et touristique. »

2. Délibération concernant la modification des statuts d'Alès Agglomération

Madame le maire présente ces modifications formelles.

Après avoir pris connaissance du texte de la délibération transmise par Alès Agglomération, le conseil municipal vote.

Vote : 4 pour, 7 abstentions

3. Délibération relative au schéma de mutualisation des services d'Alès Agglomération

Madame le Maire fait part des projets de mutualisation des services d'Alès Agglomération.

Après avoir pris connaissance du texte de la délibération transmise par Alès Agglomération, le conseil municipal vote un avis défavorable à l'unanimité.

4. Redéfinition des compétences du C.C.A.S.

Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité le transfert des frais de Noël au budget communal. Le C.C.A.S. ne gardera que sa fonction d'aide à des demandes d'aide sociale qui est sa vocation initiale.

5. Participation financière de la commune à la classe de découverte de Brouzet les Alès

Après l'exposé de Sylvie Révillon et de Catherine Ferrière, le conseil municipal vote à l'unanimité la participation financière de la commune pour une classe de découverte à Brouzet les Alès pour un montant de : 100 €

6. Information sur les travaux de pistes DFCI

Thierry Lattard présente les projets de réfection de pistes DFCI prévus sur le territoire communal suite aux dégâts provoqués par les intempéries, les subventions devraient représenter 80% des coûts.

La discussion entre les conseillers met en exergue que la charge financière de l'entretien des DFCI est lourde pour la commune, mais que la prévention est préférable à des feux qui sont depuis plusieurs années évités grâce à celle-ci.

7. Etude de la demande de l'ASA du Gard pour une spéciale sur la commune

Catherine Ferrière et Thierry Lattard présentent la demande de l'ASA du Gard qui souhaite organiser une spéciale sur la commune en octobre 2018.

Cette épreuve nationale irait du Mas Ravin au Mont Bouquet en passant par le Puech sur une distance de 12 kms. Cela représenterait plus de 200 voitures de courses à raison d'un départ par minute (soit environ 4h) avec un public d'environ 2000 personnes.

Après une discussion qui développe tous les atouts et les inconvénients d'une telle manifestation et l'inadéquation de ce type d'événement avec l'image que souhaite donner la commune qui défend la ruralité et les activités touristiques vertes, le conseil municipal délibère et adopte la délibération suivante qui sera transmise aux organisateurs de l'ASA.

Vote : 7 sont opposés à cette épreuve et pour la formulation de cette délibération

4 sont favorables à l'épreuve mais restent réservés sur les dégradations de la voirie conséquentes à ce passage de voitures de courses

Délibération :

« Le Conseil Municipal est favorable à toutes les manifestations régionales ou nationales qui mettent en valeur son territoire rural et son rayonnement, c'est à dire à toutes les manifestations non motorisées. En outre, la commune n'a pas les moyens financiers d'autoriser une telle épreuve sur environ 5 kms de voirie communale. Celle-ci détériorera les revêtements des voies qui sont empruntées tous les jours par les habitants pour se rendre à leurs activités professionnelles, personnelles ainsi que par les véhicules des ramassages scolaires.

En conséquence, le Conseil Municipal ne peut pas accepter un circuit qui emprunte les voiries communales et traverse un hameau.

Il est donc tout à fait réticent à l'organisation d'une spéciale sur la commune. »

8. Questions diverses

Information : le recours concernant l'action contre l'exploitation des gaz de schiste a été rejeté par le tribunal administratif de Marseille.

Nous devons réfléchir aux actions à mettre en œuvre pour nous opposer à toute exploitation sur le territoire en

Le conseil municipal est clos à 19h15

Le Maire



Catherine Ferrière